L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

Bienvenue !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
et
BUREAU DES DÉLÉGUÉS
4 juin 2025

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification des procès-verbaux de L'AG du 18 décembre 2024 et de l'AG extraordinaire du 23 avril 2025;
3. Rapport de la présidente;
4. Élections au Conseil exécutif;
5. Élections au Comité d'éthique;
6. Informations;
7. Nouvelles de mon milieu;
8. Questions diverses…

6. Informations
a) Outil de travail quotidien;
b) Code d'éthique (en bref);
c) Force majeure vs PL68;
d) Retrait préventif;
e) Séance d'information AE.

Procédure d'assemblée délibérante

Les cinq principes de la démocratie syndicale :

1. Information ⟶ Présentation du sujet
2. Compréhension ⟶ Comité plénier d'échanges et de questions (2 min)
3. Débat ⟶ Présentation des propositions
   ⟶ Délibérante (2 min)
   ⟶ Droit de réplique (2 à 6 min)
4. Décision ⟶ Vote
5. Solidarité dans le résultat donc dans l'action

L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)

2. Ratification des procès-verbaux de l'AG du 18 décembre 2024 et de l'AG extraordinaire du 23 avril 2025

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

3. Rapport de la présidente

3. Rapport de la présidente

Année 2024-2025

- Nouvelles dispositions de la convention;
  - Rencontre avec l'employeur
  - Information aux personnes déléguées
  - Information aux membres
- Particulièrement;
  - La tâche
  - Mesure 15156
  - La rémuneration
  - Taux de la suppléance occasionnelle
  - Paiement 1/1000 et 1/1000 + 33%
  - Annexe 73 (taux 1/720e (sec) et 1/828e (prim)
  - Nouveaux délais pour l'obtention du contrat temps partiel
  - Contrat temps plein à statut particulier "E2"
  - Télétravail et journées pédagogiques à contenu et lieu déterminé par les enseignants
  - Annexe 49C
  - L'aide à la classe
  - La resource additionnelle au préscolaire 5 ans

3. Rapport de la présidente

Année 2024-2025

- S’entendre avec le CSS pour l’application de ces dispositions

- Nos recrus
  - Hélène et Valérie!

- Poursuite des dossiers SST
  - Contrer la violence en milieu de travail
  - Travail avec les RSS
  - Comité SST au CSS

3. Rapport de la présidente

Année 2024-2025

- Opération carte de membre électronique
- Offensive professionnelle et pédagoque (FSE)
  - Sondages
    - Incivilité
    - Évaluation des apprentissages
    - Violence
  - Différents projets de loi de la CAQ
    - PL 47 – Éthique
    - PL 89 – Droit de grève
    - PL 94 – Laïcité et évaluation prof / planif
    - PL 100 – Régime de négo et conv locale

3. Rapport de la présidente

Année 2025-2026

- Nouvelle disposition à appliquer
  - Annexe 49 section 3 (49D)
- Dossiers juridiques
  - Dépassement des maxima
  - Grief patronal
  - Tâches à la Mag
  - Cours à domicile
  - Annexe 55
- Accompagnement
  - Personnel non-légalement qualifié
  - Écoles en souffrance
  - Mouvement de personnel au CSS

3. Rapport de la présidente

Années 2024-2025 et 2025-2026

- Projet “Maison de L’APL”
- Poursuite de l’accompagnement / formation
  - Jeunes;
  - Parlons retraite;
  - Tâche;
  - Assurance emploi;
  - Avant les différentes affectations;
  - Planification congés parentaux;
  - Planification retraite.

3. Rapport de la présidente

Années 2024-2025 et 2025-2026

- Représentation locale et nationale
  - Dossiers courants;
  - EHDAA;
  - Invalidité;
  - Droits parentaux;
  - Tâche;
  - Droits (CC, LIP, RP, LNT, SST, …);
  - Pédagogie;
  - Retraite;
  - Affectation;
  - Scolarité.

3. Rapport de la présidente

Année 2025-2026

- Poursuite de l'accompagnement et la défense des droits des membres;
- Représentation locale et nationale;
- Accueillir nos Nouvelles recrues
- Travailler ensemble!

Merci à toutes et tous!

4. Élection au Conseil exécutif

4. Élections au Conseil exécutif de L'APL

- 2e vice-présidence (3 ans)
- 3e vice-présidence (3 ans)
- Conseiller B – Secteur primaire – Sud et ouest (2 ans)
- Conseiller B– Secteur primaire – Nord et nord-ouest (2 ans)
- Conseiller C– Secteur primaire – Nord et nord-ouest (2 ans)
- Conseiller – Secteur secondaire – La Magdeleine (2 ans)
- Conseiller – Secteur secondaire – Louis-Philippe-Paré (2 ans)
- Conseiller B – Secteur secondaire (2 ans)

CRÉATION DE POSTE

- 5e vice-présidence (1 an) (1 an à la 5e vice-présidence suivi de 3 ans à la 1re vice-présidence)

POSTE VACANT

- Conseiller C – Secteur secondaire (1 an)

4. Élections au Conseil exécutif de L'APL

Exécutif de L'APL 2025-2026

Martine Provost	Présidente – en poste
Guy Poissant	1er Vice-président – en poste
Kim D'Amour	2e Vice-présidente - élue
Hélène Renaud	3e Vice-présidente – élue
Valérie Côté	4e Vice-présidente – en poste
Isabelle Lapierre	5e Vice-présidente - élue
Sophie Hébert	Secrétaire générale – en poste

4. Élections au Conseil exécutif de L'APL

Exécutif de L'APL 2025-2026

Véronique Bourdon	Conseillère A – Secteur Primaire – Sud et Ouest – en poste
Catherine Auger	Conseillère B – Secteur Primaire – Sud et Ouest - élue
Annie St-Pierre	Conseillère C – Secteur Primaire – Sud et Ouest – en poste
Émilie Thibeault	Conseillère A – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest - en poste
Sylvie Ross	Conseillère B – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest élue
Cédric Lessard-Lachance	Conseiller C – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest - élue
Jean-Simon Gervais	Conseiller – Secteur Secondaire – La Magdeleine - élu
Philippe Reid	Conseillère – Secteur Secondaire – Louis-Philippe Paré - élu
Stephanie Brunette	Conseillère A – Secteur Secondaire – en poste
Jean-Marc Venne	Conseiller B – Secteur Secondaire - élu
Jérôme Savoie	Conseiller C – Secteur Secondaire - élu
Richard Breen	Conseiller – Secteurs éducation des adultes (EDA) et formation professionnelle (FP) – en poste

5. Élections au Comité d'éthique

5. Comité d'éthique syndicale

- 5 membres qui ne font pas partie du Conseil exécutif;
- Voit au respect des Constitutions et règlements de L'APL, relève toutes infractions et suggère au CE les correctifs nécessaires, reçoit et étudie toutes plaintes concernant la conduite syndicale ou professionnelle d'un membre et fait des recommandations;
- Si un membre du comité fait l'objet d'une plainte, il ne peut ni siéger ni prendre part à la rédaction du rapport du comité

5. Comité d'éthique syndicale

a) Élections …

6. Informations

6. Informations

a) Outil de travail quotidien;
b) Code d'éthique;
c) Force majeure vs PL68;
d) Retrait préventif;
e) Séance d'information AE.

a) Outil de travail quotidien

Bravo à **Josée Bérard** et **Cécile Gay** pour les photos qui agrémenteront *L'outil de travail quotidien 2025-2026*.

Livraison → La semaine prochaine

b) Code d'éthique (en bref)

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Québec

CODE D'ÉTHIQUE

APPLICABLE AUX MEMBRES DU PERSONNEL ET À TOUTE PERSONNE APPELÉE À ŒUVRER AUPRÈS D'ÉLÈVES MINEURS OU HANDICAPÉS OU À ÊTRE EN CONTACT AVEC EUX.

Adoption le	8 avril 2025
Mise en vigueur le	9 avril 2025
# de résolution	CA-2025-04-08-369
Autorisation	Kathlyn Morel Directrice générale

- En mode observation
- Vigilance
- En cas de **doute** = Appeler APL

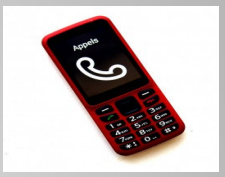

c) Force majeure VS PL68

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION — QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 68
(2024, chapitre 29)

Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins

Présenté le 31 mai 2024
Principe adopté le 19 septembre 2024
Adopté le 8 octobre 2024
Sanctionné le 9 octobre 2024

c) Force majeure VS PL68

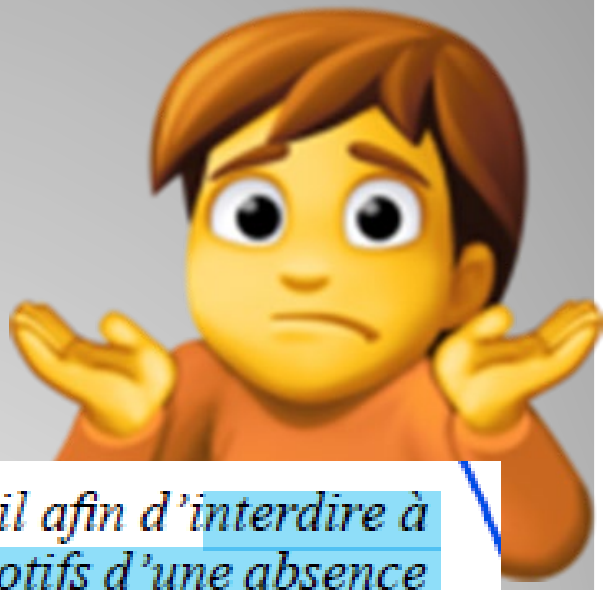

La loi modifie la Loi sur les normes du travail afin d'interdire à l'employeur d'exiger un document attestant des motifs d'une absence notamment pour cause de maladie, incluant un certificat médical, pour les 3 premières absences d'une période de 3 journées consécutives ou moins prises sur une période de 12 mois. Elle prévoit que cette interdiction s'applique également aux employeurs dont les salariés régis par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction ont droit à des absences de même nature. La loi prévoit aussi que l'employeur ne pourra exiger un certificat médical en cas d'absence pour prendre soin d'un enfant, d'un membre de la famille ou d'une personne pour qui la personne agit à titre de proche aidant.

d) Retrait préventif

Première chose à faire:

Appelez-nous!

Valérie ou Sophie

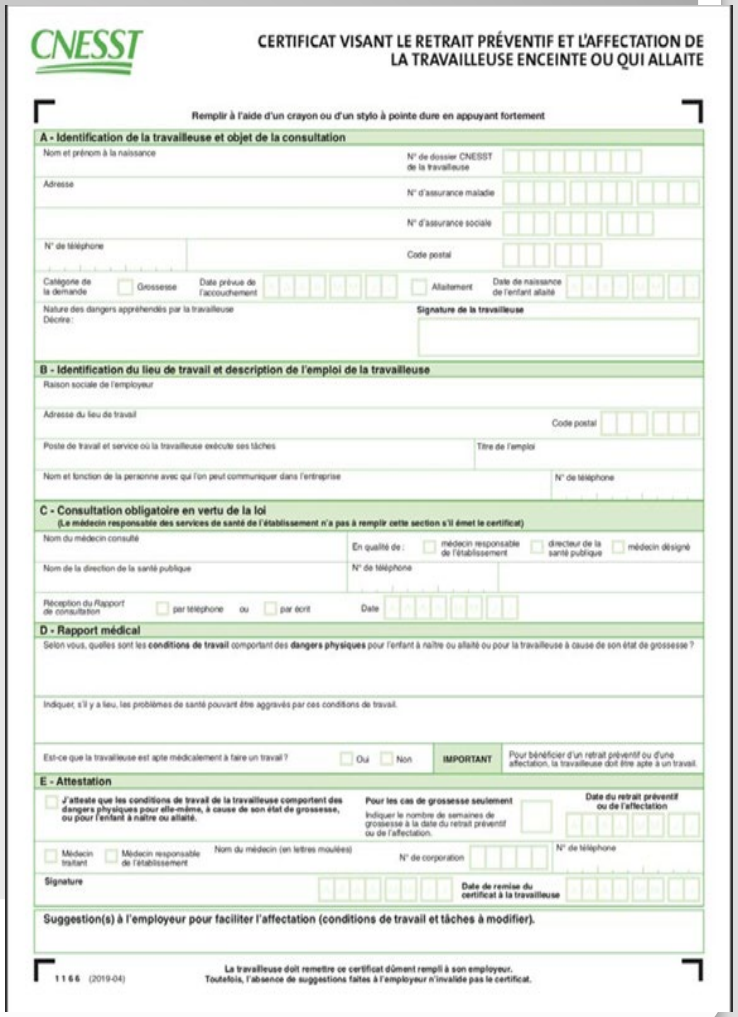

CNESST

CERTIFICAT VISANT LE RETRAIT PRÉVENTIF ET L'AFFECTATION DE LA TRAVAILLEUSE ENCEINTE OU QUI ALLAITE

Remplir à l'aide d'un crayon ou d'un stylo à pointe dure en appuyant fortement

A - Identification de la travailleuse et objet de la consultation

Nom et prénom à la naissance
N° de dossier CNESST de la travailleuse
Adresse
N° d'assurance maladie
N° d'assurance sociale
N° de téléphone
Code postal
Catégorie de la demande ☐ Grossesse Date prévue de l'accouchement ☐ Allaitement Date de naissance de l'enfant allaité
Nature des dangers appréhendés par la travailleuse
Décrire :
Signature de la travailleuse

B - Identification du lieu de travail et description de l'emploi de la travailleuse

Raison sociale de l'employeur
Adresse du lieu de travail
Code postal
Poste de travail et service où la travailleuse exécute ses tâches
Titre de l'emploi
Nom et fonction de la personne avec qui l'on peut communiquer dans l'entreprise
N° de téléphone

C - Consultation obligatoire en vertu de la loi

(Le médecin responsable des services de santé de l'établissement n'a pas à remplir cette section s'il émet le certificat)

Nom du médecin consulté
En qualité de : ☐ médecin responsable de l'établissement ☐ directeur de la santé publique ☐ médecin désigné
Nom de la direction de la santé publique
N° de téléphone
Réception du *Rapport de consultation* ☐ par téléphone ou ☐ par écrit Date

D - Rapport médical

Selon vous, quelles sont les **conditions de travail** comportant des **dangers physiques** pour l'enfant à naître ou allaité ou pour la travailleuse à cause de son état de grossesse ?

Indiquer, s'il y a lieu, les problèmes de santé pouvant être aggravés par ces conditions de travail.

Est-ce que la travailleuse est apte médicalement à faire un travail ? ☐ Oui ☐ Non

IMPORTANT Pour bénéficier d'un retrait préventif ou d'une affectation, la travailleuse doit être apte à un travail.

E - Attestation

☐ **J'atteste que les conditions de travail de la travailleuse comportent des dangers physiques pour elle-même, à cause de son état de grossesse, ou pour l'enfant à naître ou allaité.**

Pour les cas de grossesse seulement
Indiquer le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait préventif ou de l'affectation.

Date du retrait préventif ou de l'affectation

☐ Médecin traitant ☐ Médecin responsable de l'établissement
Nom du médecin (en lettres moulées)
N° de corporation
N° de téléphone
Signature
Date de remise du certificat à la travailleuse

Suggestion(s) à l'employeur pour faciliter l'affectation (conditions de travail et tâches à modifier).

1166 (2019-04)

La travailleuse doit remettre ce certificat dûment rempli à son employeur. Toutefois, l'absence de suggestions faites à l'employeur n'invalide pas le certificat.

e) Séance d'information AE

Changement de lieu → Auditorium de l'école Louis-Philippe Paré

Invitation : Séance d'information sur l'ASSURANCE-EMPLOI

→ Si **j'ai une fin de contrat le 30 juin ou avant**, je rencontre la 1ère condition pour avoir droit à l'Assurance-emploi.

Pour en savoir plus sur :

- la procédure de 2025;
- les pièges à éviter;
- l'admissibilité;
- la reconnaissance des heures de travail;
- les droits de la femme enceinte;
- le taux de prestation;
- les cas particuliers de l'ÉDA et de la FP.

Date : Le mardi 17 juin 2025
Heure : 16h45 (Accueil des participants à compter de 16h15)
Lieu : ~~Au bureau de L'APL (36 boul. Taschereau, La Prairie)~~

INSCRIPTIONS : au plus tard le 12 juin à 16h

Deux façons de vous inscrire :

- **Cliquer ici ou utiliser le code QR**
- **Cliquer sur le bouton "Inscriptions" de la page d'accueil de L'APL (www.lignery.ca)**

7. Nouvelles de mon milieu

8. Questions diverses…

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

Bienvenue !

BUREAU DES DÉLÉGUÉS
4 juin 2025

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 7 mai 2025;
3. Présentation des nouveaux membres
4. Informations
   a) Heure et mode des BDD
   b) BDD du mois du 25 août

2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 7 mai 2025

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

3. Présentation des nouveaux membres

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

a) Heure et mode des BDD 2025-2026

Heure :

- Considérant la consultation effectuée auprès des personnes déléguées sur le sujet pour l'année scolaire 2024-2025;
- Considérant que les personnes déléguées arrivent juste ou parfois en retard à l'occasion des BDD;
- Considérant que la majorité des écoles secondaires terminent leurs activités plus tard en journée, rendant ainsi l'horaire de 18h trop hâtif pour débuter la rencontre;
- Considérant que les répondants issus du secondaire ainsi que ceux ayant des enfants, ayant participé à la consultation en début d'année 2024-2025, ont exprimé une préférence pour débuter les BDD à 19h;
- Considérant le vote séré à l'occasion du BDD de septembre pour l'horaire des BDD de l'année 2024-2025;

Le CE propose de débuter les BDD de 2025-2026 à 18h30 et d'évaluer la situation à la fin de l'année scolaire 25-26.

a) Heure et mode des BDD 2025-2026

Mode :

- Considérant la pratique passée et les propositions récurrentes sur le sujet;

Le CE propose d'accepter que les BDD de novembre, janvier et février se tiennent en mode virtuel à la même heure que les BDD en mode présentiel.

b) BDD du 25 août 2025

Veuillez vous inscrire dès aujourd'hui à L'APL:

- ***Via le bouton « Inscriptions » sur la page d'accueil du site de L'APL (www.lignery.ca)***

- ***Via L'INFO APL # 12***

Nous souhaitons que chaque école soit représentée.
Si vous n'avez toujours pas élu vos déléguées ou délégués pour 2025-2026, les personnes déléguées en 2024-2025 **sont invitées.**

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

Merci !

Bonne fin d'année scolaire

et surtout,

Bonnes Vacances!